Devant le tribunal pour propagande terroriste : Le Suisse qui dirigeait une agence de presse pour l’État islamique

26/09/2021 à 14h12



(Photo du Suisse)

A.Z.* et sa fiancée voulaient rejoindre le groupe terroriste Daech. Il comparaît à présent devant la justice pour avoir participé à la propagande de l’État islamique.

Sur la plateforme de carrière Linkedin, A.Z.*, de Saint-Gall, se présente comme traducteur. Il parle couramment l’allemand, l’anglais et l’arabe. «Je suis sûr que je serai d’une grande utilité à votre très estimée entreprise.»

Il cache toutefois sur son compte son dernier employeur qui a profité de ses talents jusqu’à il y a deux ans: l’État islamique (EI). Son agence de presse, dont il était le seul employé, a en effet oeuvré de février 2018 à octobre 2019 pour propager les messages de propagande de la milice terroriste.

Vidéos et photos d’atrocités

Le 7 octobre, le Saint-Gallois devra en répondre devant le

Tribunal pénal fédéral de Bellinzone. Nous avons pu nous procurer l'acte d'accusation du Ministère public de la Confédération (MPC). Les enquêteurs ont méticuleusement retracé les activités de A.Z. Leur conclusion est que l'islamiste convaincu propageait le message de Daech en ligne, et qu'il a sauvegardé et envoyé des dizaines de photos et de vidéos d'atrocités.

Plus précisément, A.Z. a traduit les communiqués de presse d'IS de l'arabe vers l'anglais et les a mis à la disposition d'un large public via Twitter et Telegram. Selon le bureau du Procureur général, le seul but de ces messages était de «glorifier la puissance militaire de l'État islamique».

Sur sa chaîne Youtube «AI-Khayr Media», A.Z. publiait des vidéos de propagande de la milice terroriste, qu'il avait préalablement raccourcies et sous-titrées en allemand. Il a également diffusé de la propagande et des représentations de violence via des discussions de groupe sur Whatsapp. Les images sont atroces: exécutions, enfants morts, corps déchiquetés de soi-disant infidèles.

Le drapeau de l'EI comme photo de profil

Le Ministère public de la Confédération écrit dans l'acte d'accusation que A.Z. a «agi systématiquement» dans ses activités sur les réseaux sociaux, «passant un temps considérable» à gérer une «agence de presse» pour le matériel de l'État islamique. Il a utilisé un logo qu'il a lui-même créé pour les comptes d'utilisateurs respectifs, et sa photo de profil sur Telegram montrait le drapeau du groupe terroriste.

Le jihad virtuel ne lui suffisait d'ailleurs plus. Le 20 juin 2019, il a envoyé deux messages vidéo à sa fiancée. Il lui a fait savoir qu'il voulait avoir dix enfants avec elle et qu'ils devaient devenir des «soldats de l'islam». Dans une interview d'octobre 2020, il a admis qu'à l'époque vouloir se

rendre en Syrie ou en Irak via la Turquie afin de rejoindre l’État islamique dans la zone de guerre.

L’avocat de A.Z. n’a pas voulu faire de commentaire. Lui et son client comparaîtront au tribunal dans un peu moins de deux semaines.

BLICK

(Merci à Sylvain Cretton)